

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE AMIANTE SANS MENTION V092024

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane



CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

LES EFFETS DE L'AMIANTE SUR LA SANTÉ (3h00)

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Les risques sanitaires.

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

Jour 3 :

LE RAPPORT DE REPERAGE (3h00)

- Ordre de mission, opération de repérage, localisation des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et classement par zones homogènes, méthodologie d'échantillonnage et d'expédition au laboratoire d'analyse, grille d'évaluation de l'état de conservation des fibreux contenant de l'amiante et état des MCA durs, mesures préconisées, mesures d'empoussièrement, contrôle récurrent de l'état de conservation, travaux de désamiantage ; examen visuel post désamiantage avant démantèlement du dispositif de confinement; établissement d'un rapport d'activité annuel, rapport de mission de repérage avec rédaction

incluant en outre la formulation de conclusions, de mesures et de recommandations.

Objectifs : Comprendre et apprendre à réaliser un rapport de repérage

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

- Les conditions de certification. (4h00)
- Test d'évaluation des connaissances acquises durant la formation (contrôle de capacité)
- Table ronde, QCM d'évaluation, évaluation de la formation.

Objectifs : Se préparer pour la certification amiante

Moyens pédagogiques : Exercices pratiques / QCM

PRÉSENTATION STÉPHANE MARTINEZ :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI Saint Jean de Védas (34430)

M. MARTINEZ est responsable de formation et dirigeant de SARL FDTI depuis 2010.

M. MARTINEZ est aussi Expert en Diagnostic Technique Immobilier et Pathologie du Bâtiment près la Cour d'Appel de Montpellier.

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz – plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

Amiante : contrôle de tous les Bâtiments des villes de Nîmes, Vauvert Bellegarde, Caveirac, Clarensac, Aramon, Générac....

Plomb : Agrée DDE, réalisation de contrôle pour la DASS.

Termites : travail en collaboration avec la ville de Nîmes afin de remonter les informations recueillies sur divers sites en vue de réaliser une cartographie de la ville.

Gaz : accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

Electricité : Accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- ☒ Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- ☒ Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- ☒ Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- ☒ Présence de textes règlementaires et modèles de rapports vierges
- ☒ Tableau blanc
- ☒ Présence d'un vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- ☒ Présence d'une valise pédagogique
- ☒ Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs
- ☒ WIFI disponible
- ☒ Présence consommables tels que café, sucre, papier toilette etc....
- ☒ Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- ☒ Présence de bureaux fermés pour les certifications

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- ☒ QCM en cours de formation
- ☒ Certifications du module amiante sans mention par un organisme de certifications agréé COFRAC.

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- ☒ Attestation de formation amiante sans mention
- ☒ Certificat pour le module : amiante sans mention : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

730 rue Théophraste Renaudot
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 3 jours (21 heures)

● DEBUT ET FIN DE L'ACTION :

A définir

● LES HORAIRES :

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● LE LIEU

A définir

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 4 et 15 stagiaires.